Fiche fonction
Conseiller/Conseillère Pédagogique Projet Orion

Le conseiller pédagogique / la conseillère pédagogique « Projet Orion » est désigné·e pour l'intégralité de la phase d'implémentation des nouveaux outils de gestion du catalogue collectif Sudoc et des services associés, à savoir entre novembre 2026 et la période post-passage en production (VSR), prévue pendant le 1er semestre 2028 (sous réserve).

Mission

L'agent qui occupe la fonction de « conseiller pédagogique » aide le Groupe de Travail « Formation et Accompagnement » du projet Orion à évaluer et coconcevoir le dispositif national de formation aux outils Alma et Rapido.
Sur la base du volontariat, l'agent dispensera des formations, en présentiel et à distance, pour lesquelles il sera rémunéré par l'Agence.

Activités

Mission 1 : Évaluer et conseiller :

- De manière collégiale, évaluer les scénarios de dispositif de formation et de documentation, sur la base de propositions faites par l'Agence ;
- De manière collégiale, évaluer un catalogue de supports pédagogiques adaptés aux différentes modalités de formation.

Mission 2 : Produire des contenus pédagogiques

Au sein de sous-groupes, produire des contenus pédagogiques :

- Adaptés aux profils des personnes à former ;
- Conformes au catalogue prédéfini ;
- Inclus dans une progression pédagogique adossée à des objectifs de la formation, voire à un référentiel de compétences.

Mission 3 (facultative) : Assurer des formations

Sur la base du volontariat et contre rémunération (40 euros bruts / heure), intégrer le groupe des formateurs (dits « formateurs-relais ») en charge de dispenser les contenus pédagogiques produits, dans et hors de son établissement, en présentiel et en distanciel.

Fiche fonction
Conseiller/Conseillère Pédagogique Projet Orion

Calendrier d'action

La charge de travail pourra varier selon son niveau d'implication.
Pour la production de ressources pédagogiques, il sera fortement sollicité de mai 2027 à octobre 2027.
S'il intègre le groupe des formateurs-relais, il sera fortement sollicité d'octobre 2027 à janvier 2028 pour assurer les formations à distance ou sur site (déplacements à prévoir).
L'établissement de l'agent doit s'engager à lui permettre :

- D'assister aux réunions à distance organisées par le GT (a minima, 5 à 10 réunions de 2h, sur la totalité du projet) ;
- De consacrer du temps à la production de ressources pédagogiques, seul ou en groupe avec d'autres conseillers distants.

Si le conseiller pédagogique intègre le groupe des formateurs-relais, l'établissement doit lui permettre d'assurer des formations en présentiel et/ou à distance (sur son temps libre ou son temps de travail) au cours de l'automne et de l'hiver 2027-2028.

Relations fonctionnelles

Dans son rôle, le conseiller ou la conseillère pédagogique devra interagir avec :

À l'intérieur de l'établissement

Direction et équipe de direction
Ambassadeur ou l'Ambassadrice « Projet Orion »
Correspondants des réseaux de l'Abes en charge du catalogage (Coordinateur Sudoc, Correspondants Catalogage et Autorité)
Autres personnels de l'établissement : administrateurs de SIGB, professionnels du catalogage, responsables documentation électronique, équipes en charge des services aux publics (dont PEB/FDD)

Dans le réseau

Autres conseillers et conseillères pédagogiques, pour le partage de questionnements et réalisations

Compétences

En plus d'un intérêt avéré pour la pédagogie et la maîtrise d'outils de création de contenus pédagogiques, une expertise est recherchée dans au moins une des activités suivantes :

- Expertise en catalogage (tous types de documents) ;
- Expertise en gestion de la documentation électronique ;
- Expertise dans le fonctionnement d'un service de PEB et de fourniture des documents à distance ;
- Connaissance minimale de l'environnement technique dans lequel les solutions dans le SaaS s'inscrivent ;
- Compétences pédagogiques et maîtrise d'outils de créations de contenus.

La connaissance des outils Alma et Rapido est appréciée mais pas obligatoire.